PROCÈS-VERBAL du Conseil municipal du jeudi 1er août 2024

Nombre de conseillers en exercice : onze.

<u>Présents</u>: CLEMENT S, CUADRADO B, LAFARGE M, LEROUX P, LEVEQUE F, NAUDON JC, TRAPATEAU N,

TRIJEAUD FX, VALLADON JC

<u>Absente</u>: TRAPATEAU B <u>Absent excusé</u>: LAURENT J.

Ordre du jour :

- 1. Election secrétaire de séance
- 2. Approbation compte-rendu
- 3. Sécurisation traversée de l'arbre
- 4. Chapelle Cimetière
- 5. Vente de terrains
- 6. Questions diverses

1 - Élection du secrétaire de séance : CUADRADO B.

Début de séance : 20 h 00

2 - Approbation du compte-rendu du 11 juin 2024 : vote pour, à l'unanimité.

3 - Sécurisation de la traversée du lieu-dit « Le Mas » :

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

- Précédemment, le sujet de la vitesse au Mas a été évoqué en Conseil municipal. Il a été suggéré de limiter la vitesse du lieu-dit à 50 Km/heure.
- Lors des fortes pluies du printemps, le carrefour entre la route de St Sornin et la route de Montbron a été fortement détérioré.
- Cette année, au budget investissement, une somme a été attribuée pour la réfection des routes.

La commission voirie, après avoir étudié les travaux effectués les années précédentes, et les besoins de la commune, propose la réfection de la route de Montbron. Cela à partir du carrefour de la route de St Sornin et sur une longueur de 800 mètres.

Il s'agirait de mettre en place de l'enrobé à chaud, des dispositifs de ralentissement et une signalétique indiquant la limitation de vitesse. La distance totale de voirie et son emplacement sur un seul lieu-dit permettraient une économie sur le tarif proposé par l'entreprise effectuant les travaux.

Ces travaux s'élèveraient aux environs de 40.000 euros TTC (nous sommes en attente de devis). Le budget a déjà été voté. Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

La réfection de la route de Montbron, comme exposé ci-dessus.

4 - Chapelle RINGUET-NIORT. Transformation du monument funéraire en ossuaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'achèvement des travaux de restauration de la chapelle. Afin de la transformer en ossuaire, quelques travaux supplémentaires seront nécessaires. Il faudra mettre en place un aménagement intérieur pour poser les reliquaires (boite à ossements), et prévoir la fermeture de l'édifice.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

La transformation de la chapelle en ossuaire et les travaux nécessaires à cette fin.

5 - Vente de terrains :

Lors du précédent Conseil municipal, la vente de parcelles de la commune à des particuliers a été évoquée. Il s'agit des parcelles suivantes : section D numéros 1374, 1376 et 1378. Section C numéro 507.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

La vente de ces parcelles, en proposant un prix de 3.500 euros l'hectare.

QUESTIONS DIVERSES:

- -- Secrétaire de mairie : la commune a reçu une demande de mutation de la secrétaire de mairie titulaire du poste, et actuellement en arrêt-maladie. Cette mutation prendrait effet au 22 octobre 2024. Actuellement, deux secrétaires remplaçantes assurent le travail de secrétariat et l'accueil du public.
- -- Travaux de l'église: concernant la rénovation de la toiture, la Fondation du Patrimoine préconise de mettre des pierres au-dessus du mur du clocher et mur de facade, en remplacement du béton actuel. La somme prévue à cet effet, qui rentre dans le budget initial, s'élève à 4.000 euros.
- -- Traversée de l'Arbre : la signalisation définitive sera installée entre le 5 août et le 5 septembre.
- -- Aire de covoiturage : des incivilités ont été constatées. La commune va réfléchir à une signalisation et une règlementation sur ce lieu.
- -- Élagage sur la commune : la campagne d'élagage sur la commune s'est achevée. Un câble ainsi qu'un lampadaire ont été détériorés. Des travaux de réparation seront effectués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance.

Benito CUADRADO

M. Le Maire,

J.C NAUDON